

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 1006

Rubrik: Médecine

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A la découverte de Vinet

Avez-vous lu le dernier roman d'Oriana Fallaci, *Insciallah*, 795 pages, quelque chose comme *Si Dieu le veut*, qui vient de paraître? Non? Moi non plus, mais ça viendra. En attendant, déjà la presse se déchaîne, généralement contre («Dieu n'a pas voulu», conclut l'*Espresso*) — mais ç'avait déjà été le cas pour *Un Uomo*, ce qui n'avait pas empêché le livre de se vendre à des centaines de milliers d'exemplaires! Confiant, l'éditeur Rizzoli en attend au moins autant, sinon plus, de ce nouveau pavé.

Insciallah n'est d'ailleurs pas le seul os que les journaux aient à se mettre sous la dent, à côté de l'effarant acquittement des accusés de Bologne: dans l'*Espresso*, belle enquête, de douze pages, sur l'homosexualité des prêtres. Enfin la lumière sur cet important sujet — on va pouvoir oublier la déception du Mondiale. D'autres sujets, malheureusement, continuent d'être négligés: par exemple, on ignore tout de la constipation chez les agents de change; de l'entérite chez les habitants célibataires de l'Emilie-Romagne (pardonnez-moi, Frochoux, je vous plagie!); de tant d'autres questions capitales que les tabous et l'esprit de désinformation systématique de la presse nous empêchent de connaître... Comme le relevait très justement notre ami Assurancetourix, nous en sommes à ne pouvoir imaginer l'haleine de Baudelaire et de La Rochefoucauld

— car en vérité aucune étude sérieuse ne leur a été consacrée...

En attendant, parlons du livre de Bernard Reymond, *A la découverte d'Alexandre Vinet* (l'Aire).

Pour autant que j'en puisse juger, en 13 chapitres et 154 pages, il donne un aperçu très clair et très ferme d'une œuvre énorme — plus de trente volumes publiés par la Société des éditions Vinet. Je regretterai seulement qu'il ne propose ni index, ni bibliographie, ce qui en rend l'usage malcommode.

Quant au fond...

Pour aborder l'aspect qui me concerne plus particulièrement, celui du critique littéraire et de l'historien de la littérature que fut Vinet; celui de l'auteur d'une *Chrestomathie* remarquable et non dépassée, qui fut utilisée par tous les gymnasiens jusqu'à la guerre, Bernard Reymond lui rend justice et en rend compte, même si Vinet n'en sort pas forcément grandi.

Son point de vue était d'abord *moral* (quoiqu'il accordât grande importance à

la forme, à la bienfacture) — ce qui l'a conduit à méconnaître le romantisme en général, et Victor Hugo en particulier — et malheureusement, son influence a duré jusqu'à nous. A rejeter aussi les «Lumières», c'est-à-dire Voltaire et les Encyclopédistes. On ne prête qu'aux riches: Bernard Reymond me paraît en rajouter, quand bizarrement il reproche à Vinet de ne manifester aucune réticence devant l'admirable plaidoyer de Montesquieu contre le racisme et l'esclavage qui figure dans *l'Esprit des Lois*, et qui serait une «argumentation scandaleuse» selon l'auteur. Ame ingénue, n'aurait-il pas senti l'ironie terrible de Montesquieu — que Vinet a pleinement saisie et que sans nul doute il approuve?

Quant à l'aspect théologique, je préfère me taire, car ce n'est pas ma partie. Je dirais toutefois que des lignes comme les suivantes (p. 148): «Regardant le Christ, nous devons surtout contempler en lui le Crucifié. Car c'est en Jésus cloué sur la croix que nous voyons toute la justice et toute la miséricorde de Dieu» — des lignes dont je ne doute pas qu'elles traduisent fidèlement la pensée de Vinet — me paraissent relever de la tératologie plus que de la théologie. ■

MÉDECINE

Faut-il rationner la consommation?

(jd) Le rationnement des soins médicaux doit-il être laissé à la discrétion des praticiens ou faire l'objet d'un débat politique et de critères explicites? La question n'a rien d'académique. Dans l'Etat américain de l'Oregon, 3000 prestations médicales ont été classées selon un ordre de priorité, classement qui a été soumis à une vaste consultation. Le parlement sera saisi de cette proposition et devra décider quelles interventions à l'avenir ne seront plus financées par l'Etat. A l'origine de cette procédure, l'arbitrage imposé par la situation des finances publiques.

L'opération peut paraître brutale et même choquante à une société comme la nôtre, où règne un large consensus sur le droit aux soins et où le progrès incessant des techniques médicales peut faire croire à un constant accroissement du pouvoir humain sur la maladie.

Or c'est précisément l'offre toujours plus abondante de nouvelles prestations

et de techniques nouvelles, et le coût de leur application, qui conduit tout droit au rationnement. On connaît bien les difficultés auxquelles se heurtent les transplantations d'organes et qui sont dues au premier chef au manque de donneurs. Mais si l'offre d'organes était suffisante, il y a fort à parier que le coût de ce type d'intervention deviendrait vite problématique. On parle moins des décisions quotidiennes d'interruption de traitement dans les services de réanimation et des listes d'attente pour les opérations coronariennes.

Ce n'est donc pas sans raison que l'Association suisse de politique de la santé a abordé ce thème au cours d'un colloque dont le *Tages-Anzeiger* a rendu compte dans son édition du 25 août.

Sur le diagnostic des causes d'un tel problème, il n'y a guère de contestation. La croissance des coûts de la santé a des limites; même une société aussi riche que la nôtre ne peut, à terme, se payer

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (JG)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: JeanLouis Cornuz

L'invité de DP: Jean-Pierre Ghelli

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 Vidéotex: 021 312 69 10

CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Françoise Gavillet,

Pierre Imhof, Liliane Monod

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA

La Suisse dans cette logique

(ag) Les adversaires, pourtant acharnés, de l'adhésion de la Suisse aux Nations Unies n'ont pas bronché, à quelques exceptions près, quand le Conseil fédéral a pris les dispositions utiles, en son pouvoir, pour sanctionner l'agression de l'Irak et l'annexion du Koweït. Pourtant nous avons agi comme si nous avions été membres à part entière de l'ONU.

Le fait que nous ne participions pas à l'institution internationale affaiblit notre prise de position, même si elle est en concordance avec celle des autres Etats. Car la diplomatie suisse se croit obligée de justifier les décisions de sanction, à chaque coup, puisqu'elles ne découlent pas d'une participation à l'ONU. Et l'argumentation officielle, même si elle est recevable, présente les défauts de l'alignement. Telle qu'elle a été développée, déjà dans des crises antérieures, elle tient dans le raisonnement suivant: lorsqu'il y a action concordante de la com-

munauté internationale, la Suisse pour- tant neutre, ne saurait se distinguer.

Le critère principal pour juger de la transgression du droit international ne saurait être seulement l'ampleur de la réaction qu'il suscite. Ce n'est pas une question de plus ou de moins. L'annexion d'un Etat souverain est le mépris total des traités, chiffons de papier. Certes au jeu des intérêts des puissances grandes, moyennes et petites, chacun essaie de gagner, de ramasser les meilleures plies. Beaucoup trichent. Mais la liquidation physique d'un joueur outrepassa toute violation ou tricherie. C'est le meurtre international.

Si elle était membre de l'ONU, la condamnation suisse pourrait être fondée aussi sur l'appartenance à une communauté institutionnalisée: un membre de la communauté ne peut pas être «tué» sans réaction solidaire de tous.

En condamnant pour son compte, puis en accompagnant (pour ne pas dire «en suivant») les sanctions, la Suisse se singularise et perd un peu de sa crédibilité. Si elle était membre de la communauté, son comportement découlerait de ses engagements; il n'aurait pas à être justifié. Sa neutralité historique, qu'auraient admise les Nations Unies si elle avait adhéré (neutralité ne veut pas dire abstention en toutes circonstances) serait mieux valorisée à l'intérieur de l'institution qu'en dehors et sa politique plus claire.

On ne saurait certes faire le moindre reproche au Conseil fédéral. Qu'on juge en comparaison le repoussoir Waldheim! Mais la politique présentée comme un alignement sur la communauté internationale — sans être membre de ses institutions — c'est une politique d'entre deux chaises.

* * *

Dans cet affrontement où la résistance à la propagande et à la perversion des jugements sera, dans la durée, décisive, on

lira, comme document type d'un retournement du sens des faits et des mots, le texte commun publié dans *L'Humanité* (29 août) par Roger Garaudy et Ahmed Ben Bella.

Par exemple: «*Le sens profond de l'invasion américaine du Golfe après celles, par exemple, du Vietnam et de Panama risque d'être occulté par le vacarme des médias. C'est la guerre du pétrole, une nouvelle agression contre le tiers monde, une escalade décisive dans la guerre des riches contre les pauvres, camouflée en défense locale d'un peuple souverain contre une invasion étrangère.*»

Tout y est. De la même aune suivent: amalgame avec des situations non semblables, fausse justification par l'histoire: le Koweït n'est indépendant que depuis 1961 (on a aussi entendu cela pour les Etats baltes); la réaction légitime de l'agressé présentée comme un obstacle à la paix: «*L'intervention militaire immédiate a rendu impossible toute solution négociée entre les pays arabes...*», le tout sous un titre destiné à culpabiliser les défenseurs du droit international: «Eviter l'apocalypse». ■

ÉCHOS DES MÉDIAS

Disparition en Autriche du quotidien AZ appartenant jusqu'il y a peu au parti socialiste de ce pays. Ce parti tente maintenant de lancer un hebdomadaire sous le titre *Bewegung* et la rédaction du quotidien essaie de trouver les moyens de continuer à publier AZ comme quotidien libéral selon le modèle italien de *Repubblica*. Le manque de publicité a précipité la chute de AZ qui comptait plus de 200'000 lecteurs.

Après avoir pu faire expérimenter une radio diffusant de la musique classique sur le plan local, Roger Schwinski vient d'obtenir la concession pour une diffusion de musique classique par satellite, ce qui concurrencera la chaîne de la SSR, Espace 2.

Un essai de radio locale a lieu au Liechtenstein. Le *Tages-Anzeiger* et un éditeur du Vorarlberg y participent.

tout ce que le marché médical propose. Plus grave encore: la pénurie de personnel soignant dont les spécialistes s'accordent à penser qu'elle va empirer.

Face à cette impasse, la première réaction consiste à examiner de manière critique les soins actuellement dispensés. Il y a là une source d'économies importante: on estime qu'un tiers des interventions sont inutiles; le nombre de lits pour maladies aiguës excède de 5 à 15'000 le besoin effectif. La durée moyenne du séjour hospitalier pourrait être abaissée et le nombre de césariennes et d'ablations de la matrice réduit. Une recherche effectuée à l'hôpital universitaire de Bâle a révélé qu'un tiers des patients souffrant de douleurs cardiaques se voyaient prescrire un électrocardiogramme, mais un quart seulement lorsque le médecin avait l'obligation d'établir une ordonnance et un cinquième quand l'hôpital a établi une liste d'indications.

En conclusion, Gerhard Kocher, économiste de la santé, a répondu à la question de savoir si le rationnement des soins était une pratique inhumaine: «Ce qui est inhumain, c'est de refuser d'affronter ce problème et de laisser s'instaurer un rationnement caché, arbitraire et non démocratique.» ■